Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250630-DELIB-30-2025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :		*L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ*
En exercice :	29	Le lundi 30 juin 2025
Présents :	*17*	A 20 H 30
Votants :	*24*	

Le Conseil Municipal de La Cadière d'Azur, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel sous la présidence de M. René JOURDAN, Maire

Date de convocation : 19 juin 2025

PRESENTS : M. JOURDAN R. - M. DELEDDA R. – M. ARLON D. – Mme BONIFAY C. – M. MARTINEZ S. – Mme PARIS F. – Mme GUERIN J - Mme FAUVEL A.M – Mme JUANICO J. - M. BENOIT M. - M. VERHAEGUE M. – Mme CORLETO-QUAGHEBEUR S. - M. VELASCO M. - M. GIANGRECO C.– Mme COFFINET F – M. FOUASSIER P –

Avaient donné procuration en vertu de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Mme SERGENT Christine	à	Mme CORLETO-QUAGHEBEUR Sandra
Mme JANSOULIN-MAGNALDI Sandra	à	Mme JUANICO Jeannine
Mme DULIEUX Isabelle	à	Mme BONIFAY Corinne
M. LAOUADI Boualem	à	M. DELEDDA Robert
Mme MAITRE Françoise.	à	M. BENOIT Marc
Mme ALBERTO Michele	à	Mme PARIS Francine
M. BOUTEILLE Alain	à	Mme GUERIN Jaqueline

M. FERRAND Karim prend part au vote à partir de la délibération n°24/2025

Absents excusés, non représentés :	M. PORTE Louis Mme VIALA Adeline Mme DOSTES Marie-Hélène
Absents non excusés, non représentés :	M. POUTET Joël M. NALBONE Régis
Est nommée secrétaire de séance :	Francine PARIS

La séance a été ouverte à 20 h 30.

Accusé de réception en préfecture
083-218300275-20250630-DELIB-30-2025-DE
Date de télétransmission : 10/07/2025
Date de réception préfecture : 10/07/2025

DELIBERATION N°30/2025 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL 2025

Monsieur le Maire précise que les rénovations thermiques du groupes scolaires « école maternelle » va faire l'objet d'une rénovation thermique.

Afin de soutenir financièrement ces projets il est nécessaire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Régional dans le cadre du contrat « Nos Territoires d'Abord ».

Le Conseil Municipal par sa délibération du 20 mars 2025 avait arrêté l'estimation du projet de rénovation des deux écoles.

Suite à une nouvelle étude plus actualisée réalisée par Territoire d'Energie il a été opportun de présenter un nouveau projet.

La demande se décompose comme suit :

- Subvention demandée à la région pour cette opération :
- 59 732.80 €

Dans le cadre des travaux réalisés et en tenant compte des résultats de l'audit énergétique (gain énergétique de 62% en énergie primaire), la commune s'engage à suivre l'ensemble des préconisations de l'audit et ainsi atteindre le niveau BBC rénovation (gain de 40% attendu en énergie primaire).

Les membres de l'assemblée
Monsieur le Maire entendu dans son exposé
A l'unanimité des membres présents et représentés

Approuvent la demande de subvention auprès du Conseil Régional :
Autorisent Monsieur le Maire de la commune de La Cadière d'Azur à signer tous documents afférents à ce sujet

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR)

LE MAIRE
R. JOURDAN

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE10. JUIL. 2025.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
LE10. JUIL. 2025.....
LE MAIRE
R. JOURDAN

MAIRIE DE LA CADIERE D'AZUR 83 (VAR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification